



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 27
Pouvoirs : 3
Votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par GERY Françoise (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Contrat des bassins versants de l'Aix et Isable / Niveau d'engagement pour la mise en oeuvre du programme d'actions

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024

Date de reception de l'AR: 11/12/2024

042-244200614-DE2024_0512_15-DE

AGEDI

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'accord de territoire des bassins versants Aix-Isable, d'une durée de 3 ans, prévoit un programme d'actions d'un montant total d'environ 3,2 Millions validé lors du comité de pilotage en date du 4 décembre 2024 en présence de l'ensemble des partenaires du territoire (représentants des usagers, des collectivités territoriales, des communes, des services de l'Etat).

Cet accord de territoire est porté par Roannaise de l'Eau, structure coordonnatrice et animatrice.

Le programme d'actions a été conçu afin de répondre à l'enjeu européen DCE d'atteinte du bon état écologique mais également à des enjeux locaux de restauration des milieux, de gestion de la ressource en eau et de qualité des eaux.

Le programme d'actions établi prévoit l'engagement de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) pour les opérations suivantes pour les années du contrat à savoir 2025-2026-2027 :

	2025	2026	2027
Détail action sur territoire CCVAI	<ul style="list-style-type: none">Ouvrage prioritaire Pommiers : étude et mise en conformité (effacement) → travaux programmés en 2025 dans le CT mais pas dans le budget RDE car report très probable dans l'attente des résultats de l'étudeInventaire faunistique	<ul style="list-style-type: none">Ouvrage prioritaire Pommiers : mesures compensatoiresRestauration de maresTravaux parcelle à enjeu (Gréboilles)	<ul style="list-style-type: none">Etude morphologique confluence Aix/IsableTronçons de mise en défensTravaux parcelle avec érosion à enjeu (Crévants)
Actions communes à l'ensemble du contrat	<ul style="list-style-type: none">Animation (personnel)CommunicationSuivi qualité de l'eauSuivi des débits (étude)	<ul style="list-style-type: none">Animation (personnel)CommunicationSuivi qualité de l'eauSuivi des débits (aménagement éventuels)	<ul style="list-style-type: none">Animation (personnel)CommunicationSuivi qualité de l'eauBilan mi-parcours

Suite à l'examen de ces éléments, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : D'APPROUVER les enjeux inscrits dans l'accord de territoire Aix-Isable d'une durée de 3 ans ;

Article 2 : D'APPROUVER les actions sur le territoire de la CCVAI et inscrites dans l'accord de territoire Aix-Isable ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Roannaise de l'Eau à animer l'accord de territoire Aix-Isable ;

ARTICLE 4 : D'ACCOMPAGNER Roannaise de l'Eau pour une mise en œuvre efficace du programme d'actions ;

ARTICLE 5 : DE PLAFONNER la participation de la CCVAI à 90 000€ sur les années 2025-2026-2027.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 05/12/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 11/12/24
et de la publication le : 11/12/24*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024
Date de réception de l'AR: 11/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_15-DE
A G E D I